



Ville de Châtenay-Malabry



Communiqué de presse
Vélizy-Villacoublay, le 6 novembre 2017

La SEMOP Châtenay-Malabry Parc-Centrale signe l'acquisition du terrain de l'Ecole Centrale Paris

Lundi 23 octobre, Monsieur Georges Siffredi, maire de Châtenay-Malabry, a acquis le terrain de l'Ecole Centrale, principale emprise foncière du futur éco-quartier, à l'Etat représenté par Monsieur Dominique Lamiot – Administrateur général des finances publiques de la DDFIP. Eiffage Aménagement en la personne de Madame Brigitte Outrey – Présidente du Directoire de la SEMOP Parc-Centrale - a procédé le même jour à la signature de l'acte de rachat dudit terrain afin de mettre en œuvre les opérations d'aménagement.

Début février 2017, la ville de Châtenay-Malabry désignait Eiffage Aménagement lauréat de la consultation d'aménageurs lancée en juillet 2016 pour la réalisation du futur éco-quartier mixte de 213 000 m² SDP.

L'opération est réalisée dans le cadre de la première SEMOP d'aménagement menée en France dont Eiffage Aménagement est l'actionnaire principal aux côtés de la ville de Châtenay-Malabry notamment.

L'acquisition foncière qui vient d'être signée concerne le principal terrain du projet d'une superficie de 173 000 m² sur les 205 000 m² qu'il englobe. Ce terrain, occupé jusqu'à présent par l'Ecole Centrale Paris, a été rétrocédé par l'Etat à la Ville de Châtenay-Malabry qui a fait valoir son droit de priorité. Celui-ci a été cédé dans la foulée à la SEMOP.

Cette acquisition foncière est financée dans le cadre d'une convention de crédit signée le 20 octobre par un pool bancaire composé d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, du Crédit Agricole d'Ile-de-France et de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Eiffage Aménagement va progressivement investir les lieux que l'Ecole Centrale aura quittés définitivement d'ici la fin de l'année. Les études préalables seront finalisées dans le même temps en vue du début des travaux d'aménagement qui démarreront dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

A propos d'Eiffage Aménagement

Eiffage Aménagement, filiale d'Eiffage Construction, est en charge des opérations complexes d'aménagement urbain menées, depuis la conception jusqu'à l'achèvement du projet, par le groupe Eiffage dans toute la France. S'appuyant sur plus de 30 ans d'expérience, l'entreprise fédère les acteurs de la ville et accompagne les collectivités locales tant pour la restructuration des cœurs de ville que pour la réalisation de nouveaux quartiers. Elle travaille en collaboration avec des urbanistes, architectes, paysagistes ainsi que des maîtres d'ouvrage et des investisseurs français ou étrangers pour mener à bien ses opérations.

www.eiffage-amenagement.fr

Contacts presse :

Agence RPCA : Caroline Plagne / c.plagne@rpca.fr - Cathy Bubbe / c.bubbe@rpca.fr
Tél : 01 42 30 81 00

Eiffage Aménagement : Marie-Claire des Lauriers, Directeur de la Communication
Tél : 01 34 65 83 34 - Email : marie-claire.deslauriers@eiffage.com